

Objet : Avenant marché public de travaux / Véloroute des 5 lacs – Liaison Sougey – Gué des Planches

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NOVALAISE, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLIER. MALLEIN. MANTEL. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL TOUIHRAT. VEUILLET. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. LALLEMENT (Pouvoir P. DUPERCHY). MANSOZ. MARCHAIS (Pouvoir F. DUPRAZ). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). WDOWIAK (Pouvoir C. TAVEL). WROBEL (Pouvoir F. MANTEL).

Absents : MMES MM. COUTAZ. ILBERT. VOISIN.

Le Président,

Rappelle à l'assemblée la délibération 2024_18_07_1 d'attribution du marché de travaux de construction d'une voie verte entre la base de loisirs du Sougey et le secteur du Gué des Planches;

Dit que les opérations de réception des travaux sont en cours de finalisation ;

Explique que, sur la base du décompte qui a été établi, le coût des travaux présente un dépassement de 9 242,72 € HT sur un montant total de marché de 2 436 499,95 € HT, (0,38% du montant initial du marché) ;

Présente l'avenant à intervenir sur ce marché avec la nouvelle répartition entre membres du groupement :

> **Montants du marché :**

Montant initial du marché : 2 436 499.95€ HT

Montant de l'avenant : 9 242.72€ HT

Montant final du marché : 2 445 742.67€ HT

> **Répartition entre les membres du groupement mise à jour :**

EIFPAGE ROUTE CENTRE EST : 1 943 725.94€ HT

FONTAINE TP : 502 016.73€ HT

Invite le conseil communautaire à délibérer pour approuver l'établissement d'un avenant à hauteur de 9 242,72 € HT dans les conditions présentées précédemment.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant à intervenir avec le groupement EIFPAGE ROUTE CENTRE EST /FONTAINE TP dans le cadre du marché de construction d'une voie verte entre la base de loisirs du Sougey et le secteur du Gué des Planches tel que présenté précédemment,

AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant,

CHARGE le président d'entreprendre toutes démarches se rapportant à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

